

## Communiqué de presse

Angoulême, le 9 mai 2025

### **RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE CHAUSSEE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE MONTBOYER - RD 674**

#### **COMMUNE DE MONTBOYER**

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et d'ouvrages d'art représentent un budget annuel de 27 millions d'euros en 2024.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

#### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Au titre du budget «Grosses réparations 2024», le Conseil départemental a retenu l'opération de renforcement de la structure de chaussée dans le cadre de l'aménagement de la traverse de Montboyer.

#### **PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**

La commune de Montboyer a engagé en 2022 une étude pour la requalification complète de son bourg, dans le but d'apporter un cadre de vie rénové et apaisé.

La maîtrise d'œuvre mandatée par la commune, maître d'ouvrage de ces travaux, a étudié toute la traversée du bourg (RD 674), la place complète de l'église, la rue de la gare (RD 137) et le parc Mardasson, la rue des Fontaines / rue Egreteau en intégrant les abords de la mairie, de la salle des fêtes et du stade.

Toutefois la présente opération porte uniquement sur la traverse du bourg Nord / Sud (RD 674), la place de l'église côté Sud et l'amorce de la rue de la gare (RD 137).

## DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS

Les objectifs de l'aménagement sont :

- œuvrer pour une renaturation par une suppression des surfaces étanches notamment sur la place de l'église avec la plantation autant que possible d'arbustes, vivaces, favorisant ainsi la biodiversité et luttant contre les îlots de chaleur tant sur la place que le long des façades des habitations ;
- créer des trottoirs aux normes PMR permettant ainsi une déambulation dans le bourg de manière confortable et en toute sécurité ; en complément, deux cheminements piétons sont envisagés avec un revêtement en matériau perméable, soit au Nord pour rejoindre un sentier de randonnée route de Saint-Laurent des Combes (RD 137) et au Sud pour aller jusqu'au garage automobiles ;
- renforcer la sécurité routière dans la traverse de bourg et ainsi réduire la vitesse des usagers de la RD 674 à fort trafic (environ 3 000 véhicules/ jour dont 210 poids-lourds) avec :
  - o création d'un plateau au droit du carrefour RD 674 / rue de la Gare (RD 137) / rue des Fontaines, avec vitesse limitée à 30 km/h ;
  - o création de chicanes en lieu et place de celles posées à titre expérimental ; elles auront une largeur maximale (de fil d'eau à fil d'eau de bordure) de 3,50 mètres avec un trottoir franchissable d'au moins un mètre pour permettre le passage des engins agricoles à fort gabarit (4,30 mètres) ; ces écluses ne pourront pas être plantées ;
- donner une image attractive et qualitative du cœur de bourg.

**Le Département** prendra en charge en sa qualité de maître d'ouvrage, les travaux de renforcement de la structure de la RD 674 comprenant la démolition de la structure existante et des trottoirs puis la reconstruction de la structure (confection de la plateforme en GNT calcaire et mise en œuvre de l'ensemble des couches de matériaux bitumineux adaptées au trafic PL).

**La commune de Montboyer** prendra en charge en sa qualité de maître d'ouvrage, les travaux des aménagements de sécurité : « effet de porte » en entrée d'agglomération, écluses, plateau, trottoirs, enrobé grenailé au droit des points singuliers (entrées d'agglomération, plateau et carrefours principaux). Cette opération a fait l'objet d'un partenariat financier entre la commune et le Département.

## COUT DE L'OPÉRATION – FINANCEMENT

Le coût des travaux portés par le Département (renforcement structure de chaussée et couche de roulement s'élève à 550 000 € TTC.

## DÉROULEMENT DES TRAVAUX

L'ensemble de ces travaux se ferait de façon concomitante :

- Entreprise titulaire des 2 marchés : **EUROVIA PCL** – rue des Mesniers, 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE
- Démarrage des travaux : **lundi 12 mai 2025**
- Durée globale des travaux départementaux et communaux : **7 mois**

La durée des travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale est estimée à environ 4 mois décomposée comme suit :

- Phase n°1 : travaux sur la RD 674 au sud du carrefour RD674 / RD137 / RD 89 : 1,5 mois.
- Phase n°2 : travaux sur la RD 674 au nord du carrefour RD674 / RD137 / RD 89 y compris le carrefour en lui-même : 2,5 mois ;

Il y aura une interruption de chantier pendant le mois d'août 2025.

Les travaux seront réalisés sur la RD 674 sous route barrée avec mise en place de plusieurs déviations (les mêmes déjà mises en place pour les travaux SDEG16 – enfouissement des réseaux - ayant eu lieu entre octobre 2024 et fin mars 2025). Les accès aux habitations situées le long de la RD 674 seront maintenus la majeure partie du temps afin de limiter au maximum la gêne occasionnée. Quant aux commerces, ils seront toujours accessibles.



# Route Départementale n°674

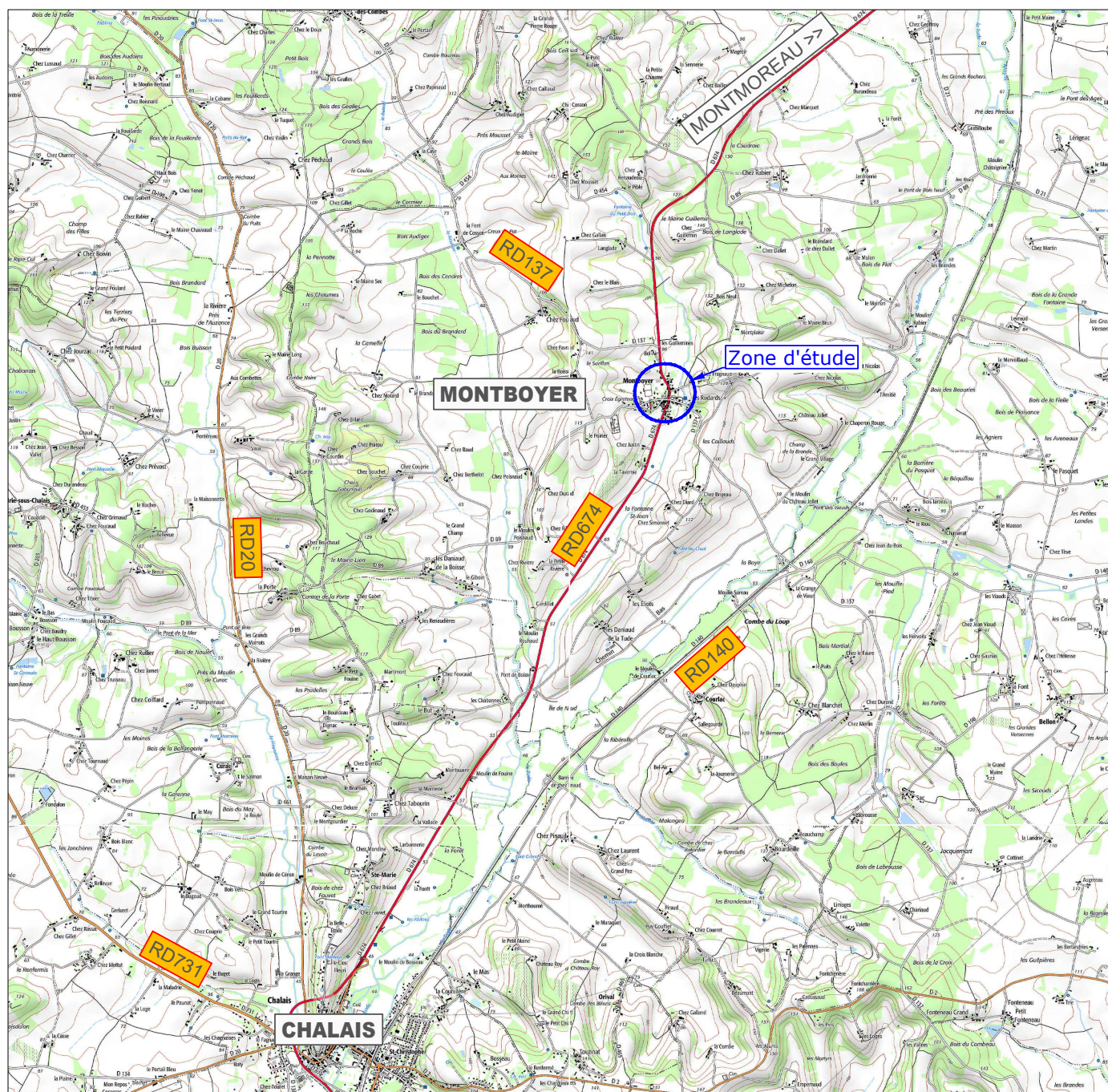
## Commune de Montboyer

Aménagement de la traverse de Montboyer



### Plan de Situation

Echelle : 1/50 000



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT